

## Dispositifs d'accompagnement sur les aides aux entreprises, mis en place par le Ministère de l'économie et des finances, dans le cadre de la crise énergétique

**Le bouclier tarifaire, la garantie prix, l'amortisseur électricité et le guichet Gaz/Électricité sont des dispositifs destinés à atténuer la hausse des coûts de l'énergie dans les entreprises. Divers services permettent aux entreprises de s'informer et de se faire accompagner dans la mise en oeuvre de ces dispositifs :**

1

### Le Conseiller Départemental à la Sortie de Crise des Pyrénées Orientales

C'est un agent de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées Orientales joignable aux coordonnées suivantes :

- 04 68 35 81 91
- 06 18 22 96 01
- [codefi.ccsf66@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf66@dgfip.finances.gouv.fr)

2

### Un numéro national

• Le 0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel) sur les plages horaires de 9h-12h et 13h-18h.

3

### La chambre des experts comptables **joignable aux coordonnées suivantes :**

- 06 19 65 02 96
- [experts.comptables66@gmail.com](mailto:experts.comptables66@gmail.com)

4

### Le réseau des chambres consulaires

Le conseiller de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) joignable aux coordonnées suivantes :

- Pour toute question liée aux aides : 0805 484 484
- Pour toute question liée à l'accompagnement à la transition écologique : 04 68 35 74 59

### La chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)

joignable aux coordonnées suivantes :

- 04 68 35 86 95
- [valerie.wild@cma66.fr](mailto:valerie.wild@cma66.fr)